

RUBRIQUE 2

(Séance du CA du 20 juin 2017)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 23 MAI 2017, À 18 H 30, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;
Simon Lacombe, préfet suppléant, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;
Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

Est absent :

Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;

Sont également présents :

André Charron, directeur général;
Charles Fillion, directeur associé au développement économique;
Micheline Martel, adjointe à la direction générale et directrice du transport;
Josée Vendette, greffière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 25 avril 2017 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes à payer numéro 01-05A (Administration générale), Partie 1, au 19 mai 2017 – Approbation;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 01-05 (Administration générale), Partie 1, au 19 mai 2017 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 02-05 (Administration et évaluation), Partie 2, au 19 mai 2017 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 03-05 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 19 mai 2017 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 04-05 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 19 mai 2017 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 07-05 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, au 19 mai 2017 – Dépôt;

- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 08-05 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 19 mai 2017 – Dépôt;
- 4-8 Bordereau des comptes payés numéro 09-05 (Prévention incendie), Partie 9, au 19 mai 2017 – Dépôt;

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 485-17 – Municipalité de Saint-Louis;

6 - ADMINISTRATION

- 6-1 Siège social – 3^e étage – Bail – Forum-2020 – Renouvellement;
- 6-2 Siège social – Déneigement – Contrat – Octroi;
- 6-3 Demande de subvention – Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) – IDOS42.2 – Autorisation;
- 6-4 Demande de subvention – Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) – Solar-O-Matic Technologie inc.– Autorisation;
- 6-5 Demande de subvention – Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) – Mobiles, Média communautaire Maskoutain – Autorisation;
- 6-6 Entente de service avec Synor – Conversation anglaise et espagnole en entreprise – Reconduction – Recommandation – Autorisation;
- 6-7 Journée de l'Emploi – Rapport d'activité – Dépôt;
- 6-8 Ressources humaines – Employé numéro 167 – Période probatoire – Confirmation d'emploi;
- 6-9 Ressources humaines – Employé numéro 166 – Période probatoire – Confirmation d'emploi;
- 6-10 Réseau québécois de Villes et Villages en santé – Assemblée générale annuelle 2017 – Inscription – Approbation;
- 6-11 Association des ingénieurs du Québec (AIMQ) – Séminaire – Inscription – Autorisation;
- 6-12 Plan conjoint de gestion des matières résiduelles – Rapport annuel – Approbation;
- 6-13 Société de développement Centre-Ville Saint-Hyacinthe (SDC) – Tournoi de golf – 31 mai 2017 – Inscription;
- 6-14 Politique régionale des aînés – Guide d'information pour les aînés – Réédition – Approbation;
- 6-15 Drapeau de Carillon – Plaque d'interprétation – Soumission;
- 6-16 Grande Décharge Thiersant, principal et branche 1 – Municipalités de Saint-Louis et de Saint-Aimé – Contrat 002/2017 – Appel d'offres – Autorisation;
- 6-17 Rivière Delorme, branches 58, 59, 60 et 61 (16/6970/298+308) – Municipalité de Saint-Dominique – Ruisseau des Glaises, branche 6 (16/7368/315) – Municipalité de Saint-Dominique – Contrat 005/2017 – Appel d'offres – Autorisation;

- 6-18 Cours d'eau Lavoie, principal et branche 2 – Ville de Saint-Pie – Contrat 008B/2017 – Appel d'offres – Autorisation;
- 6-19 Ruisseau Laplante, branche 30 (16/9575-2/301) – Municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville et de Saint-Jude – Annulation des travaux – Information;
- 6-20 MRC de Témiscamingue – Projet de loi 132 concernant les milieux humides et hydriques – Appui;
- 7- Clôture de la séance.
-

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 30.

Point 1- **ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

CA 17-05-119 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2017 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 17-05-120 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 25 avril 2017 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour. Aucune question n'est adressée au comité.

4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 01-05A (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 19 MAI 2017 – APPROBATION**

CA 17-05-121 CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 01-05A (Administration générale), Partie 1, au 19 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 19 mai 2017 déposé sous le numéro 01-05A, lequel totalise des dépenses au montant de 8 932,04 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-05
(ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU
19 MAI 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-05 (Administration générale), Partie 1, daté au 19 mai 2017, au montant de 240 389,35 \$ plus un transfert interco de FLI vers FLS pour la portion de paiements préautorisés de janvier, février et mars 2017 et du règlement Farinart de 31 998,45 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-05
(ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU
19 MAI 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-05 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 19 mai 2017, au montant de 38 300,32 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-05
(POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)),
PARTIE 3, AU 19 MAI 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-05 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté au 19 mai 2017, au montant de 37 340,18 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-05
(TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF
RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 19 MAI 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-05 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté au 19 mai 2017, au montant de 14 750,35 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 07-05
(VENTE POUR NON-PAIEMENT DES TAXES), PARTIE 7,
AU 19 MAI 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 07-05 (Vente pour non-paiement des taxes), Partie 7, daté au 19 mai 2017, au montant de 2 655,43 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-05
(SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE
TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 19 MAI 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-05 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté au 19 mai 2017, au montant de 14 417,67 \$, tel que soumis.

Point 4-8 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-05 (PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 19 MAI 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-05 (Prévention incendie), Partie 9, daté au 19 mai 2017, au montant de 781,58 \$, tel que soumis.

5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 485-17 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS**

CA 17-05-122

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 1^{er} mai 2017, le conseil de la municipalité de Saint-Louis a adopté le *Règlement numéro 485-17 amendant le règlement numéro 389-06 intitulé Règlement d'urbanisme afin de modifier la distance permise avec un silo (ou crible à maïs)*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 21 mars 2017 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 22 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le règlement intitulé *Règlement numéro 485-17 amendant le règlement numéro 389-06 intitulé Règlement d'urbanisme afin de modifier la distance permise avec un silo (ou crible à maïs)* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

6 - ADMINISTRATION

Point 6-1 **SIÈGE SOCIAL – 3^E ÉTAGE – BAIL – FORUM-2020 – RENOUVELLEMENT**

CA 17-05-123

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 13 février 2008, le conseil a approuvé la signature d'un bail avec l'organisme Forum-2020, relativement à la location de locaux situés au 3^e étage du siège social;

CONSIDÉRANT que la durée initiale de ce bail était de 34 mois, devant se terminer le 31 décembre 2010, et qu'une clause de renouvellement automatique d'un an, à moins d'un avis contraire de l'une des parties signifié six (6) mois avant l'expiration du bail (article 13) s'y retrouve;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confirmer à l'organisme Forum-2020 que la MRC des Maskoutains souhaite maintenir ledit bail annuellement, pour des périodes du 1^{er} janvier au 31 décembre, et ce, jusqu'à l'envoi d'un avis à l'effet contraire;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice au transport daté du 16 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

DE RENOUELER le bail intervenu avec l'organisme Forum-2020 pour la location des locaux du 3^e étage représentant 13 % de l'espace locatif du siège social de la MRC des Maskoutains, et ce, pour un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, avec indexation selon le pourcentage établi par la moyenne des indices d'ensemble des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal publié par Statistique Canada pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédente, tel qu'établi au bail intervenu entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-2 **SIÈGE SOCIAL – DÉNEIGEMENT – CONTRAT – OCTROI**

CA 17-05-124

CONSIDÉRANT que le contrat de déneigement du siège social de la MRC des Maskoutains vient à échéance;

CONSIDÉRANT l'offre de service de *Les Entreprises Maska* relativement au contrat de déneigement du siège social de la MRC, pour l'automne 2017 / hiver 2018 et l'automne 2018 / hiver 2019;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la greffière daté du 16 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'OCTROYER à Les Entreprises Maska le contrat de déneigement du siège social de la MRC des Maskoutains (*comprenant le déneigement du stationnement complet, des trottoirs, des entrées et des rampes d'accès, l'utilisation d'abrasif lorsque requis et le transport, sans délai, de la neige*) au montant de 1 450 \$, taxes en sus, par année, et ce, pour une durée de deux ans, soit du 15 novembre 2017 au 1^{er} avril 2019, le tout suivant un prix annuel de 1 450 \$, plus les taxes applicables.

Il est entendu que le paiement sera effectué annuellement en deux versements, soit le 15 novembre et le 15 mars de chaque année.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire 1-02-190-10-443-00 (Déneigement – Siège social).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **DEMANDE DE SUBVENTION – MESURE D'AIDE AU DÉMARRAGE D'ENTREPRISE (MADE) – IDOS42.2 – AUTORISATION**

CA 17-05-125

CONSIDÉRANT la demande de subvention de 10 000 \$ formulée par Idos42,2 pour soutenir le démarrage de son entreprise par l'élaboration d'un plan de stratégie marketing;

CONSIDÉRANT que cette demande de subvention cadre spécifiquement dans les paramètres de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT l'entreprise Idos42.2. se veut une référence dans le monde de la course à pied en proposant une gamme complète de vêtements sport de qualité supérieure conçus et fabriqués au Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse du Fonds microcrédit (FM), de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) formulée lors de la réunion du 10 mai 2017;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseillère au développement entrepreneurial et mentorat daté du 18 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ACCORDER une mesure d'aide au montant de 10 000 \$ à l'entreprise Idos42,2 par l'entremise de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) de la MRC des Maskoutains, afin de lui permettre à procéder à l'élaboration d'un plan de stratégie marketing; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer tous les documents requis pour l'octroi de cette mesure d'aide.

Les fonds sont disponibles au poste budgétaire 1-02-190-20-970-04 (Contribution – MADE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-4 **DEMANDE DE SUBVENTION – MESURE D'AIDE AU DÉMARRAGE D'ENTREPRISE (MADE) – SOLAR-O-MATIC TECHNOLOGIE INC. – AUTORISATION**

CA 17-05-126

CONSIDÉRANT la demande de subvention de 10 000 \$ formulée par Solar-O-Matic Technologie inc. au comité pour soutenir son démarrage et la commercialisation de ses produits;

CONSIDÉRANT que cette demande de subvention cadre spécifiquement dans les paramètres de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que SOLAR-O-MATIC propose des produits utilisant l'énergie solaire comme moyen de chauffage d'appoint pour réduire les coûts de chauffage dans les bâtiments;

CONSIDÉRANT que cette entreprise offre des produits innovants dans un secteur manufacturier en croissance;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'analyse du Fonds microcrédit (FM), de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) formulée lors de la réunion du 10 mai 2017;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseillère au développement entrepreneurial et mentorat daté du 18 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ACCORDER une mesure d'aide au montant de 10 000 \$ à l'entreprise Solar-O-Matic Technologie inc. par l'entremise de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) de la MRC des Maskoutains, afin soutenir son démarrage et la commercialisation de ses produits; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer tous les documents requis pour l'octroi de cette mesure d'aide.

Les fonds sont disponibles au poste budgétaire 1-02-190-20-970-04 (Contribution – MADE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-5 **DEMANDE DE SUBVENTION – MESURE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE (MADEES) – MOBILES, MÉDIA COMMUNAUTAIRE MASKOUTAIN – AUTORISATION**

CA 17-05-127

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité d'analyse du Fonds microcrédit (FM), de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) d'octroyer une subvention de 4 005 \$ à l'entreprise Mobiles, Média Communautaire Maskoutain afin de développer une stratégie de vente et accroître ses revenus autonomes;

CONSIDÉRANT que selon la Politique de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) en vigueur, la MRC ne peut financer que 50 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT qu'une modification de la politique sera proposée prochainement pour augmenter le pourcentage des dépenses pouvant être subventionnées par la mesure d'aide afin de faciliter le lancement de projet des entreprises d'économie sociale;

CONSIDÉRANT que cette recommandation déroge à la mesure d'aide en vigueur;

CONSIDÉRANT que le comité administratif doit autoriser cette dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'analyse du Fonds microcrédit (FM), de la Mesure d'aide au démarrage d'entreprise (MADE) et de la Mesure d'aide au développement des entreprises d'économie sociale (MADEES) formulée lors de la réunion du 10 mai 2016;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du conseillère au développement entrepreneurial et mentorat daté du 18 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'APPROUVER la subvention de 4 005 \$ à l'entreprise Mobiles, Média Communautaire Maskoutain dans le cadre de la mesure d'aide MADEES; et

D'AUTORISER la dérogation à l'article *Aide financière* pour subventionner les dépenses admissibles à raison de 100 % la présente demande.

Les fonds sont disponibles au poste budgétaire 1-02-190-20-970-05 (Contribution – MADEES).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-6 **ENTENTE DE SERVICE AVEC SYNOR –
CONVERSATION ANGLAISE ET ESPAGNOLE EN
ENTREPRISE – RECONDUCTION –
RECOMMANDATION – AUTORISATION**

CA 17-05-128

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 25 août 2015, le comité administratif de la MRC des Maskoutains a autorisé la signature de l'entente de service relative à des formations en conversation anglaise et espagnole avec Synor, le tout conditionnellement à l'obtention de la subvention de la moitié de ces coûts auprès d'Emploi-Québec et l'assumption de la différence par les entreprises participantes, tel qu'il appert de la résolution numéro CA 15-08-190;

CONSIDÉRANT la pertinence de permettre au personnel clé des entreprises de la MRC des Maskoutains de développer des habiletés en conversation anglaise et espagnole pour favoriser le développement économique et le développement de nouvelles clientèles internationales;

CONSIDÉRANT la demande pour de telles formations;

CONSIDÉRANT que les coûts de cette formation sont subventionnés, en partie, par Emploi-Québec et, en partie, par les entreprises participantes;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucun coût pour la MRC des Maskoutains, laquelle agit à titre de responsable du suivi auprès des entreprises de la région maskoutaine;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reconduire cette entente vu les besoins appropriés;

CONSIDÉRANT l'entente de service 2017MVV958-70 proposée par Synor (Centre de formation et de services-conseils aux entreprises du Cégep de Saint-Hyacinthe) pour des cours de conversation anglaise et espagnole pour entreprises;

CONSIDÉRANT qu'une entente doit également intervenir entre Emploi-Québec pour subventionner de telles formations en conversation anglaise et espagnole;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la conseillère au développement entrepreneurial et mentorat daté du 18 mai 2017;

En conséquence, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

- D'AUTORISER la signature de la proposition de service 2017MVV958-70 pour 2017-2018 déposée par Synor (Centre de formation et de services-conseils aux entreprises du Cégep de Saint-Hyacinthe) intitulée *Formation individualisée de conversation anglaise et espagnole* au montant de 81 900 \$, sans taxes, le tout conditionnellement à l'obtention de la subvention de la moitié de ces coûts auprès d'Emploi-Québec et l'assumption de la différence par les entreprises participantes par le biais de facturation émise par la MRC des Maskoutains; et
- D'AUTORISER la signature d'une entente de service avec Emploi-Québec pour soutenir financièrement la mise en œuvre des activités prévues dans la proposition de service de Synor (2017MVV958-70) à raison de 50 % des sommes requises pour la réalisation desdites formations; et
- D'AUTORISER les signatures par le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer cette entente pour et au nom de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-7 **JOURNÉE DE L'EMPLOI – RAPPORT D'ACTIVITÉ – DÉPÔT**

CA 17-05-129

CONSIDÉRANT la *Journée de l'emploi de Saint-Hyacinthe 2017* tenue le jeudi 16 mars 2017, au Pavillon La Coop de l'Espace Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que cette activité a connu un franc succès alors que 40 kiosques furent accessibles présentant 29 entreprises, six organismes en employabilité, Saint-Hyacinthe Technopole, Emploi Québec, la MRC d'Acton, le DEM et la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que ces kiosques ont permis à 68 entreprises d'offrir un total de 995 postes;

CONSIDÉRANT l'achalandage de plus de 1 500 visiteurs;

CONSIDÉRANT le rapport final présenté aux membres du comité administratif;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 17 mai 2017, faisant ressortir les faits saillants de ce rapport final;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport final de la *Journée de l'emploi de Saint-Hyacinthe 2017*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-8 **RESSOURCES HUMAINES – EMPLOYÉ NUMÉRO 167 – PÉRIODE PROBATOIRE – CONFIRMATION D’EMPLOI**

CA 17-05-130

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 14 décembre 2016, le conseil de la MRC a procédé à l'embauche de l'employé numéro 167, avec une période de probation usuelle de six mois;

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de l'employé numéro 167;

CONSIDÉRANT que la période de probation de l'employé numéro 167 se terminera cet été;

CONSIDÉRANT le rapport administratif daté du 16 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE METTRE FIN à la période de probation et à l'emploi de l'employé numéro 167.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-9 **RESSOURCES HUMAINES – EMPLOYÉ NUMÉRO 166 – PÉRIODE PROBATOIRE – CONFIRMATION D’EMPLOI**

CA 17-05-131

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance ordinaire du 14 décembre 2016, le conseil de la MRC a procédé à l'embauche de l'employé numéro 166 avec une période de probation usuelle de six mois;

CONSIDÉRANT que la période de probation de l'employé numéro 166 se terminera cet été;

CONSIDÉRANT le rapport administratif daté du 18 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE CONFIRMER l'employé numéro 166 au poste occupé, et ce, avec effet au terme de la période de probation, soit le 9 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-10 **RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2017 – INSCRIPTION – APPROBATION**

CA 17-05-132

CONSIDÉRANT que le Réseau québécois de Villes et Villages en santé tiendra son assemblée générale annuelle le 30 mai 2017, à Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun qu'un représentant de la MRC participe à cette assemblée générale annuelle;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE PROCÉDER à l'inscription de madame Raymonde Plamondon à l'assemblée générale annuelle du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se tiendra le 30 mai 2017, à Québec, et de lui rembourser les frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire 1-02-110-00-310-00 (Frais de déplacement des élus).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-11 **ASSOCIATION DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC (AIMQ) – SÉMINAIRE – INSCRIPTION – AUTORISATION**

CA 17-05-133

CONSIDÉRANT que l'Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ) tiendra son séminaire de formation les 11, 12 et 13 septembre 2017, à Saint-Sauveur, sous le thème *L'ingénieur municipal d'hier à demain*;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur des services techniques daté du 17 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Jean-Sébastien Bouvier, directeur des services techniques, au séminaire de formation qui se tiendra les 11, 12 et 13 septembre 2017, à Saint-Sauveur, au coût d'inscription de 675 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans les Parties 1 et 8, aux postes budgétaires 8-02-320-80-346-00 (Congrès Colloques - Service d'ingénierie), 8-02-320-80-310-00 (Frais de déplacement - Service d'ingénierie), 1-02-460-80-346-00 (Congrès Colloques - Service d'ingénierie - CE), 1-02-460-80-310-00 (Frais de déplacement - Service d'ingénierie - CE) par une réaffectation budgétaire du poste 1-02-460-80-999 (Divers - Serv. d'ing. CE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 ET 8 DU BUDGET

Point 6-12 **PLAN CONJOINT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – RAPPORT ANNUEL – APPROBATION**

CA 17-05-134

CONSIDÉRANT que, depuis l'adoption du décret 548-2013, en juin 2013, la MRC doit produire annuellement un rapport de suivi faisant état des mesures mises en oeuvre dans le cadre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR);

CONSIDÉRANT que ce rapport fait état des actions réalisées et de l'impact de notre plan conjoint sur la gestion des matières résiduelles de notre territoire;

CONSIDÉRANT le rapport de suivi de la mise en oeuvre au plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains déposé en mai 2017;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice au transport daté du 17 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'APPROUVER le rapport de suivi de mise en oeuvre du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, de l'année 2016, tel que déposé; et

D'AUTORISER sa transmission auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-13 **SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT CENTRE-VILLE SAINT-HYACINTHE (SDC) – TOURNOI DE GOLF – 31 MAI 2017 – INSCRIPTION**

CA 17-05-135

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au 20^e tournoi de golf de la SDC Centre-Ville Saint-Hyacinthe qui aura lieu le 31 mai 2017 au club de golf de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que la MRC participe à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PARTICIPER au souper du tournoi de golf de la SDC Centre-Ville Saint-Hyacinthe qui aura lieu le 31 mai 2017 au club de golf de Saint-Hyacinthe et de procéder à l'inscription de quatre participants;

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires 1-02-110-00-329-00 (Frais de représentation des élus) et 1-02-621-10-310-00 (Frais de déplacement - Dév. écon.)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-14 **POLITIQUE RÉGIONALE DES AÎNÉS – GUIDE D'INFORMATION POUR LES AÎNÉS – RÉÉDITION – APPROBATION**

CA 17-05-136

CONSIDÉRANT que, conformément au plan d'action de la Politique régionale des aînées, il y a lieu de procéder à l'actualisation et à la deuxième réédition du Guide d'information pour les aînés de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées;

CONSIDÉRANT l'offre de Pika-Design datée du 25 avril 2017 pour le graphisme;

CONSIDÉRANT le devis numéro 60873-2 d'Imprimerie CIC daté du 27 avril 2017 pour l'impression des guides;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 11 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER le mandat de graphisme du Guide d'information pour les aînés de la MRC des Maskoutains à l'entreprise Pika-design, au montant de 75 \$ / l'heure, facturé au réel, plus les taxes applicables; et

D'APPROUVER l'impression de 2000 exemplaires du Guide d'information pour les aînés de la MRC des Maskoutains par le biais de l'Imprimerie CIC, au montant de 1 250 \$, plus les taxes applicables, le tout selon le devis numéro 60873-2 daté du 27 avril 2017.

Les fonds sont disponibles au poste budgétaire 1-02-590-10-340-00 (Publicité et promotion - Politique famil), 1-02-590-10-419-00 (Services prof. Impression graphisme Réda) et par une réaffectation budgétaire de 1 313 \$ du poste 1-02-590-10-419-00 (Services prof. Impression Graphisme Réda).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-15 **DRAPEAU DE CARILLON – PLAQUE**
D'INTERPRÉTATION – SOUMISSION

CA 17-05-137

CONSIDÉRANT que le drapeau de Carillon, propriété de la famille Girouard et conservé au Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe, serait le plus vieux drapeau du Québec connu et attribué directement à l'abbé Filiatrault, curé de Saint-Jude entre 1900-1916, et créateur reconnu du drapeau du Québec qu'il créa en 1902;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Jude cherche à faire reconnaître ce drapeau comme l'ancêtre du drapeau du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission du patrimoine maskoutain d'utiliser le drapeau Carillon en place et lieu du drapeau du Québec sur l'édifice de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que la direction générale de la MRC des Maskoutains a demandé au chargé de projet en patrimoine de préparer un texte pour la réalisation d'une plaque d'interprétation du drapeau;

CONSIDÉRANT l'importance de souligner que le drapeau ayant donné naissance au drapeau du Québec et a été conçu sur notre territoire;

CONSIDÉRANT l'appel de soumission faite auprès de trois firmes;

CONSIDÉRANT la soumission de Desmarais concept datée du 4 mai 2017;

CONSIDÉRANT que cette proposition est la seule répondant à toutes les exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'image de qualité et de professionnalisme que la gravure représente et la durabilité du produit suggéré;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du chargé de projet en patrimoine daté du 16 mai 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Commission du patrimoine maskoutain formulée lors de la réunion du 5 avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'OCTROYER à la firme Desmarais Concept le contrat de la réalisation de la plaque commémorative pour le drapeau Carillon, au montant de 1 447 \$, plus les taxes applicables, conformément à la soumission datée du 4 mai 2017.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire 1-02-130-00-726-00 (Biens durables).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-16 **GRANDE DÉCHARGE THIERSANT, PRINCIPAL ET BRANCHE 1 – MUNICIPALITÉS DE SAINT-LOUIS ET DE SAINT-AIMÉ – CONTRAT 002/2017 – APPEL D'OFFRES – AUTORISATION**

CA 17-05-138 CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-01-26, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2017, à l'effet d'autoriser le directeur des services techniques, à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs au cours d'eau Grande Décharge Thiersant, principal et branche 1 (16/928/310), situé dans les municipalités de Saint-Louis, de Saint-Aimé et de Saint-Robert;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet aux cours d'eau daté du 25 avril 2017;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle, notamment l'article 5.4.2, prévoyant la nomination d'un responsable en octroi de contrat pour chaque appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à procéder à un appel d'offres pour le contrat 002/2017 concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Grande Décharge Thiersant, principal et branche 1 (16/928/310), situé dans les municipalités de Saint-Louis, de Saint-Aimé et de Saint-Robert; et

DE NOMMER le directeur des services techniques, responsable de cet appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations à caractère technique, conformément à Politique de gestion contractuelle de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-17 **RIVIÈRE DELORME, BRANCHES 58, 59, 60 ET 61 (16/6970/298+308) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE – RUISSEAU DES GLAISES, BRANCHE 6 (16/7368/315) – MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE – CONTRAT 005/2017 – APPEL D'OFFRES – AUTORISATION**

CA 17-05-139 CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-04-142, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 12 avril 2017, à l'effet d'autoriser le directeur des services techniques, à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs au cours d'eau Rivière Delorme, branches 58, 59, 60 et 61 (16/6940/298), situé dans la municipalité de Saint-Dominique;

CONSIDÉRANT que depuis des travaux ont également été recommandés sur le Ruisseau des Glaises, branche 6 (16/7368/315);

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet aux cours d'eau daté du 16 mai 2017;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle, notamment l'article 5.4.2, prévoyant la nomination d'un responsable en octroi de contrat pour chaque appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à procéder à un appel d'offres pour le contrat 005/2017 concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Rivière Delorme, branches 58, 59, 60 et 61 (16/6940/298) et au Ruisseau des Glaises, branche 6 (16/7368/315), situés dans la municipalité de Saint-Dominique; et

DE NOMMER le directeur des services techniques, responsable de cet appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations à caractère technique, conformément à Politique de gestion contractuelle de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-18 **COURS D'EAU LAVOIE, PRINCIPAL ET BRANCHE 2 –
VILLE DE SAINT-PIE – CONTRAT 008B/2017 – APPEL
D'OFFRES – AUTORISATION**

CA 17-05-140

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-02-58, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 8 février 2017, à l'effet d'autoriser le directeur des services techniques, à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs au cours d'eau Lavoie, principal et branche 2 (16/6394/314), situé dans la Ville de Saint-Pie;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet aux cours d'eau daté du 25 avril 2017;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle, notamment l'article 5.4.2, prévoyant la nomination d'un responsable en octroi de contrat pour chaque appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu:

D'AUTORISER la MRC des Maskoutains à procéder à un appel d'offres pour le contrat 008B/2017 concernant les travaux d'entretien relatifs au cours d'eau Lavoie, principal et branche 2 (16/6394/314), situé dans la Ville de Saint-Pie; et

DE NOMMER le directeur des services techniques, responsable de cet appel d'offres, afin de pouvoir fournir les informations à caractère technique, conformément à Politique de gestion contractuelle de la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-19 **RUISSEAU LAPLANTE, BRANCHE 30 (16/9575-2/301) – MUNICIPALITÉS DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE ET DE SAINT-JUDE – ANNULATION DES TRAVAUX – INFORMATION**

CA 17-05-141

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-04-140, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 12 avril 2017, à l'effet d'autoriser le directeur des services techniques, à préparer les plans, devis et autres documents techniques relatifs au cours d'eau Ruisseau Laplante, branche 30 (16/9574-2/301), situé dans les municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville et de Saint-Jude;

CONSIDÉRANT les rencontres d'intéressés tenues et les travaux de voirie envisagés sur le rang Fleury, sis en bordure de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT que, suite à des informations additionnelles obtenues, les municipalités concernées ont décidé d'annuler la demande de travaux;

CONSIDÉRANT que les relevés d'arpentage et les plan et devis étaient terminés;

CONSIDÉRANT que ces travaux doivent être facturés aux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT que les travaux d'arpentage seront facturés suivant le *Règlement numéro 16-462 prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 1 (Administration générale) et de leur paiement par les municipalités pour l'exercice financier 2017*;

CONSIDÉRANT que les coûts prévus audit règlement pour les plans et devis comprennent les coûts relatifs à la réalisation complète de processus d'appel d'offres, lequel est interrompu dans le présent dossier;

CONSIDÉRANT qu'il est plus équitable de facturer les plan et devis réalisés suivant les tarifs prévus pour les services d'ingénierie utilisés dans le cadre de travaux de cours d'eau;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la chargée de projet aux cours d'eau daté du 16 mai 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de Cours d'eau et Voirie formulée lors de la réunion du 16 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'ANNULER les travaux d'entretien du Ruisseau Laplante, branche 30; et

DE FACTURER les relevés d'arpentage (phase 1) suivant le règlement applicable; et

DE FACTURER les coûts relatifs à la préparation des plans et devis pour travaux d'entretien du Ruisseau Laplante, branche 30 aux honoraires prévus pour les services d'ingénierie utilisés dans le cadre de travaux de cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-20 **MRC DE TÉMISCAMINGUE – PROJET DE LOI 132
CONCERNANT LES MILIEUX HUMIDES ET
HYDRIQUES – APPUI**

CA 17-05-142 CONSIDÉRANT la résolution numéro 04-17-125 adoptée le 19 avril 2017 par la MRC de Témiscamingue dénonçant la nouvelle responsabilité qui sera dévolue aux MRC si le projet de loi 132 est adopté, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que cette responsabilité sera imposée aux MRC par l'adoption du projet de loi 132, mais qu'aucune compensation financière n'est prévue pour l'assumption de cette nouvelle responsabilité dévolue aux MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains partage la position de la MRC de Témiscamingue et n'entend pas assumer cette nouvelle responsabilité, si aucune compensation financière n'y est rattachée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

D'APPUYER la résolution numéro 04-17-125 adoptée par la MRC de Témiscamingue en date du 19 avril 2017;

DE DÉNONCER la nouvelle responsabilité qui sera dévolue aux MRC par l'adoption du projet de loi 132, soit l'adoption d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

D'INFORMER le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques que la MRC des Maskoutains refusera cette nouvelle responsabilité, si aucune compensation financière n'est rattachée à cette nouvelle obligation; et

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux autres MRC du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 17-05-143 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 19 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Francine Morin, préfet

M^e Josée Vendette, greffière et avocate
M.A.P. Gestion municipale